



La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles
Téléphone : 04 75 41 84 66
Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

V/Réf : mail du 23/08/24
Affaire suivie par :

N/Réf : GV/LB 2024-059 L.

Madame Le Maire
Mairie
200 rue du Bourg
38140 LA MURETTE

Valence, le 17 octobre 2024

**Objet : PLU_modification de droit commun n°1
Commune de La Murette**

Madame Le Maire,

Par courriel reçu le 23 août 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification de droit commun N°1 du PLU sur la commune de La Murette.

La commune de La Murette est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Noix de Grenoble".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Saint-Marcellin", "Comtés Rhodaniens", "Isère" et de l'Indication Géographique (IG) "Génépi des Alpes".

Pour information, les données SIG des aires géographiques de ces SIQO sont disponibles en Open Source sous le lien suivant :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/delimitation-des-aires-geographiques-des-siqo>

La localisation des parcelles en agriculture biologique (recensement partiel) est accessible sur le site <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

On ne recense sur la commune que 0,083 ha de vignes plantées non revendiquées en IG, 0,59 ha de noyeraie pour 1 producteur et 1,03 ha de surface en agriculture biologique pour 1 exploitant.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification, ne porte pas atteinte au PADD, ne réduit pas de zones agricoles, naturelles ou forestières, ni les espaces boisés classés ; Elle consiste à :

- Rectifier des erreurs matérielles concernant le périmètre des OAP,
- Créer des emplacements réservés pour des projets liés à la mobilité,
- Adapter le règlement écrit concernant les OAP, ainsi que l'adaptation mineure de certaines règles,
- Mettre à jour du document graphique concernant les OAP,
- Renforcer la protection patrimoniale du bâti.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC/AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
La Déléguée Territoriale, Valérie KELLER

Copie : DDT 38 - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 GRENOBLE Cedex 9
INAO - Délégation territoriale Sud-Est – Site de Valence
Tél : 04 75 41 06 37
Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard - 26000 VALENCE

